

## Communauté musulmane Ahmadiyya

*Les données contenues dans cette fiche ont été recueillies lors d'une recherche documentaire menée par Fortuné Vakatsuraki Kamate à l'hiver 2020 et poursuivie par André Couture à l'automne suivant.*

### **Autres appellations**

« Ahmadiyya », ou plus précisément « *Jamā'ati Ahmadiyya* », correspond au nom de la communauté fondée par Mîrzâ Ghulâm Ahmad en 1889. Lors d'une scission qui eut lieu en 1914, la communauté, qui s'était installée à Qadian (les qâdiyânîs), s'est dissociée de la branche de Lahore (les lâhôrîs), pour s'installer ensuite à Londres en 1984. Les « ahmadîs » désignent ceux qui font partie de la communauté qui s'est répandue en Occident. En anglais, on dit « Ahmadiyya » ou « Ahmadiyya Muslim Community ». On utilise aussi en français le mot abstrait « ahmadisme ».

### **Fondateur**

Hadrat Mîrzâ<sup>1</sup> Ghulâm Ahmad (1835-1908).

### **Groupe d'inspiration**

L'Ahmadiyya est un mouvement religieux issu de l'islam sunnite, mais reflétant un milieu de confréries soufies (des voies de piété [*tarīqa/turuq*] plaidant en faveur de la restauration d'un islam plus fervent), des réformismes musulmans qui se développaient dans le Pendjab du XIX<sup>e</sup> siècle.

---

<sup>1</sup> *Haḍrat*, ou *hazrat*, terme honorifique d'adresse, d'origine arabe, utilisé en persan et en ourdou. Quant à *Mîrzâ* (ou *Mirzâ*), il s'agit d'un titre persan, utilisé par les conquérants moghols. Il signifie ici que la famille de Ghulâm Ahmad est arrivée au Pendjab dans la foulée des conquérants moghols.

## Effectifs

L’Ahmadiyya s’étend sur plus de 200 pays et pourrait compter entre 15 et 20 millions de membres, répartis au Pakistan, en Europe, en Amérique et maintenant dans plusieurs pays africains. On parle d’une croissance annuelle de 13,5 %<sup>2</sup>. La construction de plusieurs mosquées à travers le monde, en particulier en Allemagne, aux États-Unis, au Royaume-Uni et au Ghana, témoigne d’une croissance constante.

## Description générale

Le nom de « Ahmadiyya » dérive de « Ahmad », le fondateur du mouvement. C’est vers 1889 qu’un certain nombre de personnes choisissent Ahmad comme guide spirituel et lui promettent allégeance (*bay’a*). Une scission a lieu vers 1914 entre les qâdiyânîs (ceux de Qâdiyân, le village du Pendjab où Ahmad est né), qui considèrent Ahmad comme un messie (*masîh*) et un guide (*mahdî*), et les lâhôrîs (ceux de la ville de Lahore), qui le considèrent uniquement comme un rénovateur de l’islam (*mujaddid*)<sup>3</sup>. Alors que les lâhôrîs ressemblent à d’autres mouvements réformistes à l’intérieur de l’islam indien du XIX<sup>e</sup> siècle, les qâdiyânîs ont pris, face à l’islam sunnite, des positions qui marquent peut-être davantage l’influence du soufisme avec pour conséquence qu’ils ont finalement été rangés parmi les infidèles (*kâfirs*). Le problème s’est envenimé après la partition du Pakistan quand, en 1974, il fut décidé qu’aux yeux de la constitution de ce nouveau gouvernement, souvent qualifié de théocratie, il fallait accepter que Mohammad soit le seul et unique prophète pour être considéré comme un Pakistanais. Les persécutions dont sont victimes les ahmadîs dans ce pays remontent à cette décision et celles qui ont suivi.

---

<sup>2</sup> Voir S. Akram. Pour le Canada, on consultera aussi Derryl N. MacLean, « Religion, Ethnicity, and the Double Diaspora of Asian Muslims », dans *Asian Religions in British Columbia* (Larry DeVries, Don Baker, and Dan Overmyer), Vancouver, UBC Press, 2010, p. 64-74. Je remercie Alain Bouchard de m’avoir fourni ces références.

<sup>3</sup> Voir en particulier Sèze, 2015, p. 248.

## Historique

### – *Un jeune homme prédestiné*

Mîrzâ Ghulâm Ahmad est né vers 1835 dans le village de Qâdiân, à environ une heure de route au nord-est d'Amritsar au Pendjab. C'était une région du nord-ouest du sous-continent indien où se trouvaient beaucoup de musulmans sunnites, où l'influence des confréries soufies se faisait sentir, également une région où les Sikhs<sup>4</sup> étaient présents depuis quelques siècles. Aucune étude historique indépendante ne permet de cerner avec précision l'origine de ce groupe. Selon la biographie véhiculée par l'Ahmadiyya, Ahmad vient d'une famille remontant à la noblesse persane. Son père aurait immigré au Pendjab et sa famille aurait été ruinée lors du siège et du pillage de Qadian par les Sikhs en 1835. La tradition ahmadîe sait que le jeune Ahmad s'intéressait peu aux affaires et se serait très tôt passionné pour la théologie musulmane et la littérature islamique, des domaines auxquels il voulait consacrer sa vie. Le mariage qu'il contracta à seize ans se solda par une séparation, mais fut suivi d'un nouveau mariage avec une femme de Delhi, sa conjointe tout au long de sa vie. Sur le conseil de son père, Ahmad aurait accepté en 1863 un poste au tribunal du district de Sialkot (au nord, près du Cachemire). Il y fut confronté à l'enseignement des missionnaires chrétiens qui prêchaient dans la région, également aux attaques que certains mouvements réformateurs hindous comme l'Ârya Samâj menaient contre l'islam.

### – *Lente formation d'une communauté centrée sur Ahmad*

On rapporte qu'Ahmad a eu en 1864 une vision prémonitoire touchant le destin qui l'attendait. La mort de son père en 1876 est pour lui une lourde épreuve qui l'amène à se réfugier dans la prière. À partir de 1882, Ahmad a la conviction qu'Allah le désigne en tant que réformateur de l'islam et, à partir de cette époque, il prend chaque fois qu'il le peut la défense de sa foi. Toujours intéressé par le rapport de l'islam avec les autres religions, il écrit de 1880 à 1905 les cinq volumes d'un important ouvrage (*Barâhîn-i Ahmadiyya*) dans

---

<sup>4</sup> Le sikhisme est une religion fondée au Pendjab au XV<sup>e</sup> siècle par Guru Nanak (1469-1539). Les Sikhs sont littéralement ses disciples (*śiṣya*).

lequel il discute de l'islam et établit sa supériorité sur les autres religions<sup>5</sup>. En 1886, il se rend à Hoshiarpur (à l'est de Lahore) avec des compagnons et y fait un jeûne de quarante jours. L'expérience le prépare à accepter pleinement sa mission. C'est au cours de cette retraite qu'Ahmad a la révélation que de lui naîtra un fils qui sera le « messie promis » et qui continuera plus tard son œuvre. Ce fils, Mahmud Ahmad, naît en janvier 1889 et deviendra le deuxième calife du mouvement Ahmadiyya. Le 23 mars 1889, Ahmad invite des compagnons à Ludhiana au sud de Hoshiarpur, et c'est là que ceux-ci font ensemble le serment d'allégeance (*bay'a*) par lequel ils le considèrent comme leur maître et l'acceptent comme guide spirituel. C'est ce serment d'allégeance qui marque officiellement le début du mouvement Ahmadiyya. En décembre 1891, Ahmad organise à Qadian une première conférence qui rassemble environ 75 adeptes, un événement qui se renouvellera et deviendra par la suite une rencontre régulière pour la communauté. C'est aussi cette même année qu'Ahmad prétendra être le messie (*masīh*) et le guide tant attendu (*mahdī*), des déclarations qui provoqueront diverses réactions de protestation.

La polémique fit rage, surtout avec les Musulmans, mais aussi avec les Hindous et les Chrétiens. Il prétendait recevoir des révélations (on trouve les deux termes *ilhām* et *wahy*), avoir le don de prescience, accomplir des miracles (y compris la résurrection des morts, et *vice versa* : il se vantait de pouvoir provoquer par ses prières la mort de ses adversaires), et être un avatar de Kṛṣṇa (1904), voire Jésus revenu sur terre ou le Mahdī, ou encore le *burūz* (réapparition) de Muḥammad. Le fait de savoir s'il prétendait être un prophète, et, dans l'affirmative, ce qu'il entendait par là, fut l'objet de discussions entre les deux fractions que constituèrent plus tard ses adeptes...<sup>6</sup>

De telles déclarations plongent cette première communauté au cœur de la tourmente, beaucoup de gens refusant une telle interprétation du rôle de Ahmad. Affaibli par la maladie, Ahmad meurt le 26 mai 1908, à l'âge de 74 ans, après avoir écrit, dit-on, plus de 80 livres à la défense de l'islam.

---

<sup>5</sup> Voir <https://en.wikipedia.org/wiki/Barahin-e-Ahmadiyya>.

<sup>6</sup> W. C. Smith, 1960, p. 311. Le terme *burūz*, que Smith traduit justement par « réapparition », se dit d'une parfaite manifestation de Mohammad, ayant même perfection et même statut que lui. Il ne s'agit pas de « réincarnation » ou de « métempsycose », une notion connue de certaines sectes chiites extrémistes influencées par le néo-platonisme et pour laquelle on utilise les termes arabes de *tanāsukh* ou *maskh*, mais non celui de *burūz*.

– *L’Ahmadiyya après la mort du fondateur*

Après la mort de Mîrzâ Ghulâm Ahmad, une série de cinq califes<sup>7</sup> se succèdent à la tête du mouvement. Le premier, un médecin et un exégète du Coran, reçoit le titre de Hadrat Maulvi Nooruddin (1908-1914). Le second est le fils même de Ahmad, celui qui fut l’objet d’une révélation, soit Hadrat Mirza Bashiruddin Mahmud Ahmad (1914-1965). C’est à l’occasion de l’intronisation de ce deuxième calife que les disputes, qui se multiplient au sein de l’organisation, débouchent sur la division entre les qâdiyânîs et les lâhôrîs. On aura compris que les premiers sont ceux qui respectent la mémoire et les convictions du fondateur Ahmad (messie et guide), tandis que les seconds ne voient en Ahmad qu’un réformateur. Mahmud Ahmad, le second calife, dirige donc pendant 51 ans la branche orthodoxe de la communauté. C’est lui qui en fait une communauté internationale avec une structure administrative spécifique, en particulier en raison du succès qu’il remporte lorsqu’il est invité à Londres en 1924 pour une conférence mondiale sur la religion. À sa mort, le 7 novembre 1965, Hadrat Mirza Nasir Ahmad lui succède comme troisième calife et c’est lui qui tourne la communauté du côté de l’Afrique où elle remportera des succès. En 1982, Hadrat Mirza Tahir Ahmad est élu quatrième calife. Il met sur pied plusieurs projets communautaires et crée entre autres une chaîne de télévision internationale, la MTA (*Muslim Television Ahmadiyya*). C’est sous sa direction qu’en 1984 le califat de la Communauté Ahmadiyya s’exile à Londres. Le cinquième calife, Hadrat Mirza Masroor Ahmad, est élu le 22 avril 2003 et préside toujours aux destinées de la communauté.

## **Objectifs**

Les objectifs visés par l’Ahmadiyya se confondent en théorie avec ceux de l’islam sunnite et consistent donc simplement à rappeler aux humains leurs devoirs envers Dieu. De leur côté, les ahmadîs insistent sur la dimension missionnaire de l’islam. Si Ahmad a été chargé par Dieu de guider les humains et de leur rappeler une dernière fois leurs devoirs, c’est que la foi est en train de s’écrouler et qu’une ultime intervention est nécessaire : « Nous arriverons à faire triompher la vérité sur le doute, la méfiance et la haine envers l’islam. Le

---

<sup>7</sup> Le mot calife (*khalīfa*) désigne le « successeur » du prophète, celui qui dirige la communauté musulmane (*oumma*) depuis la mort de Mohammad.

monde aimera l'islam vrai, car c'est une chose très belle. Notre responsabilité est de connaître cette beauté et de l'absorber en nous afin de pouvoir la diffuser autour de nous »<sup>8</sup>. Pour les ahmadîs, le terme *islam*, qu'on traduit souvent par « soumission à Dieu » veut d'abord dire « paix » et correspond à un rejet de la violence sous quelque forme et pour quelque raison que ce soit. Si les ahmadîs cherchent à répandre l'islam, c'est qu'ils sont convaincus que leur interprétation correspond à ce que cette religion contient de meilleur. L'islam, selon eux, s'accommode aisément des contextes nationaux rencontrés par les membres. Contre toute interprétation agressive du *jihâd*, ils veulent que l'islam soit perçu et compris comme une religion de paix et de réconciliation entre les peuples. De sorte que, selon eux, toute forme d'islam qui encouragerait des comportements violents ne peut être l'islam.

## **Doctrine**

Comme les autres musulmans, les ahmadîs croient que l'islam repose sur cinq piliers. Cela comprend en premier lieu la *shahâda*, la profession de foi selon laquelle il n'y a pas d'autre divinité que Dieu ou Allah et que Muhammad est l'envoyé de Dieu; en deuxième lieu, la prière rituelle, cinq courts moments de prière échelonnés au long de la journée; en troisième lieu, l'aumône légale, une sorte d'impôt qui oblige à une répartition des richesses; en quatrième lieu, le jeûne du mois de *ramadân*; et enfin en cinquième lieu, le pèlerinage à La Mecque dont chacun devrait s'acquitter s'il le peut une fois dans sa vie. Comme les autres musulmans, les ahmadîs croient à Dieu et à son envoyé, aux anges, aux prophètes et au jugement dernier. Pour eux, également, les deux principales sources de la loi de Dieu sont le livre du Coran et les dires du prophète qu'on appelle les *hadith* ou la Sunna. Les ahmadîs trouvent donc dans ces deux sources principales les fondements de la loi à laquelle ils adhèrent. Ils utilisent également l'analogie et le consensus de la communauté qui relèvent de la recherche personnelle (*ijtihâd*), et qui sont deux autres sources de la loi, pour résoudre les problèmes particuliers d'interprétation de cette loi.

---

<sup>8</sup> <http://www.islam-ahmadiyya.org/conseils-aux-jeunes-ahmadiyya/95-islam-terrorisme-musulmans-occidents-intolerance.html>, août 2010; cité par Sèze, 2015.

Précisons toutefois que ce qui caractérise l’Ahmadiyya, c’est de croire que le messie (*masîh*) et le guide tant attendu (*mahdî*) n’est pas le prophète Jésus (‘Isa), qui joue un rôle important mais métaphorique, mais bien Mîrzâ Ghulâm Ahmad de Qadian lui-même, dont l’avènement aurait d’ailleurs été prédit par le prophète Muhammad. Ce nouveau prophète aurait été envoyé aux hommes à l’instar de Jésus pour mettre fin aux guerres de religion, condamner l’effusion de sang et rétablir la moralité, la justice et la paix. C’est en ce sens que l’Ahmadiyya insiste pour dire que l’islam doit être une religion de paix. Voilà pourquoi Jésus a aussi une place privilégiée dans la vision que l’Ahmadiyya propose de l’islam. Ce mouvement vénère même un tombeau, le « Râza Bal », situé dans la ville de Srinagar<sup>9</sup>, où Jésus aurait été enterré. Selon cette interprétation, Jésus aurait survécu à la crucifixion. Il aurait été soigné par ses disciples puis serait parti vers l’est pour rassembler les tribus d’Israël. Ce périple l’aurait conduit à Srinagar, où il serait mort à l’âge respectable de 120 ans.

Un élément important sur le plan de l’interprétation du Coran est que les ahmadîs n’acceptent pas la possibilité qu’un verset puisse avoir été abrogé par un autre verset plus récent (les notions d’*an-nâsikh wa al-mansûkh*), de sorte que pour les ahmadîs tous les versets ont une même importance. Si un verset est utilisé, c’est tout simplement qu’il permet d’éclairer une situation particulière. Les ahmadîs ne croient pas non plus qu’il puisse y avoir une opposition entre la religion et la science, de sorte qu’ils cherchent en ce domaine la meilleure harmonisation possible. Notons finalement que si les ahmadîs se disent ouverts au dialogue interreligieux, c’est en ce sens que chaque religion devrait comprendre que ses enseignements spécifiques ne peuvent que converger vers la seule véritable religion qui est l’interprétation de l’islam que prône l’Ahmadiyya<sup>10</sup>.

---

<sup>9</sup> Srinagar est une ville du nord-ouest de l’Inde, actuelle capitale d’été de l’Union du Jammu-et-Cachemire. Le moins que l’on puisse dire est que l’interprétation proposée par le fondateur de l’Ahmadiyya ne fait pas l’unanimité. Elle figure d’abord dans un petit livre composé par Hazrat Mîrzâ Ghulâm Ahmad en 1899 (trad. anglaise, 1978). Les meilleurs spécialistes concernant cette tombe la rattachent plutôt à une tradition concernant le Bouddha. Par contre, le catalan Andreas Faber-Kaiser (*Jésus a vécu au Cachemire*, 1997 [1976]) et Gérard Messadié (*Suite romanesque: L’Homme qui devint Dieu, t. 4 : Jésus de Srinagar*, 1995), des auteurs avides de mystère et de fantastique, ont plutôt popularisé le point de vue de l’Ahmadiyya. On pourra se reporter à [https://fr.wikipedia.org/wiki/Roza\\_Bal](https://fr.wikipedia.org/wiki/Roza_Bal).

<sup>10</sup> On se reportera à Ahmadiyya, « Introduction à la communauté islamique Ahmadiyya en islam ».

## Éthique et morale de l’Ahmadiyya

On reconnaît dans la morale présentée par l’Ahmadiyya l’essentiel des dispositions qu’on trouve dans l’islam et visant un équilibre entre le corps et l’esprit. Il y a la conviction que tout homme est né « pur », c’est-à-dire sans trace de péché, et que chacun est responsable de ses actions vis-à-vis de Dieu et ne peut donc compter sur l’intervention d’un rédempteur. Le croyant doit lui-même choisir entre le bien et le mal, et œuvrer à son salut à travers la foi, la prière et la charité. Pas question de mener une vie d’ascète ou de moine. Seule la vie dans le mariage est encouragée. Le croyant doit mener une vie active saine et utile au cours de laquelle diverses vertus comme la bonté, la chasteté, l’honnêteté, l’humilité, la compassion, le courage, la véracité, la patience jouent un rôle prépondérant. Doivent également être évitées toutes formes de cruauté, d’immoralité, de tromperie, d’orgueil, d’avarice. L’ahmadî est encouragé à se nourrir sainement, ce qui veut dire en pratique ne pas manger de porc ou de sang, de potentiels dangers pour la santé morale et physique, et ne pas consommer d’alcool et d’autres intoxicants ou drogues. L’ahmadî ne doit pas non plus s’adonner aux jeux du hasard et pratiquer l’usure.

Les ahmadîs parlent de *jihâd*, un mot qui signifie « effort » sur le chemin de Dieu et qui correspond à un effort de mobilisation de tout l’être dans le sens de l’islam. Ils insistent pour dire que le *jihâd* n’est pas seulement la lutte armée, même perçue comme il se doit dans le sens d’une défense légitime contre une attaque extérieure. Ils insistent plutôt sur le grand *jihâd*, qui est le combat contre ses penchants mauvais et tout ce qui peut nuire au développement spirituel de l’individu. Conformément à ce que Mîrzâ Ghulâm Ahmad a fait toute sa vie, ils interprètent aussi le *jihâd* dans le sens d’un combat intellectuel et sans effusion de sang pour défendre l’islam, une sorte de « jihad de la plume »<sup>11</sup>.

---

<sup>11</sup> Ibid.

## Quelques rites

Les pratiques rituelles des ahmadîs sont les mêmes que celles de l'islam en général, avec certains points sur lesquelles ils insistent.

### - *Formulaire d'adhésion*

Pour adhérer à l'Ahmadiyya, le membre doit signer le serment d'allégeance. Le formulaire comprend dix principes régissant le mouvement, notamment la prière cinq fois par jour, la fidélité à Dieu en toute circonstance, et le montant que l'adhérent souhaite offrir pour l'avancement de la mission. Le membre renonce également à tout orgueil et toute vanité, ce qui veut dire qu'il doit se montrer joyeux et humble, qu'il doit manifester de la sympathie pour les autres êtres humains et en particulier suivre les enseignements de Mîrzâ Ghulâm Ahmad. Ce serment, qui officialise le statut de membre adulte, doit être signé à partir de 18 ans (ce serait à partir de 16 ans pour les lâhôrîs). Il comprend l'attestation suivante : « Je considère Mohammed comme le sceau des prophètes, et je crois également en tout ce qu'a affirmé le prophète Ahmad de Qadian »<sup>12</sup>. Cependant, personne n'est tenu de signer cette déclaration, ce qui veut dire qu'il s'agit d'une religion à laquelle chacun est libre d'adhérer. Seuls ceux et celles qui l'ont fait sont considérés comme membres à part entière de la communauté.

### - *Prière, purification, ablutions*

Les ahmadîs respectent la prière telle qu'enseignée par l'islam et en tant que voie qui mène à Dieu. Tout fidèle est donc tenu aux cinq prières quotidiennes. Il leur est recommandé de se réserver dans leurs maisons un endroit pour la prière. L'ahmadî doit impérativement accomplir avant chaque prière des ablutions de façon à éloigner les pensées impures et à remplacer celles-ci par la quiétude et le contentement, ce qui lui permet de renforcer sa concentration. Il doit acquérir la droiture par des œuvres méritoires, exemptes de toute iniquité, vanité, ostentation, orgueil et de toute intention de nuire aux intérêts d'autrui. Il

---

<sup>12</sup> Cité par Sèze, 2015, p. 250-251.

croit que les bonnes œuvres sauvent l'homme ici-bas et lui permettront d'accéder à l'au-delà.

- *La fête du sacrifice*

Les ahmadîs célèbrent la fête du sacrifice, le dixième jour du mois du pèlerinage, pour commémorer l'obéissance d'Abraham et de son fils Ismaël. En fait, ils distinguent deux sortes de pèlerinage : un petit pèlerinage qui peut se faire tout au long de l'année et le grand pèlerinage aux lieux saints de La Mecque du huitième au treizième jour du mois du pèlerinage, soit le douzième mois du calendrier islamique. Durant le pèlerinage, les femmes doivent porter des habits couvrant tout leur corps, mais leurs mains et leurs visages restent à découvert.

- *Mariage et principes de vie*

L'objectif du mariage est clair : il s'agit de préserver la chasteté et d'avoir une descendance pieuse. L'Ahmadiyya n'encourage ni le divorce, ni la polygamie. Toutefois, un deuxième mariage est autorisé pour les hommes s'il est question de bien réaliser le but du mariage, et non seulement d'assouvir un désir sensuel. Se laisser envahir le cœur par des passions sensuelles serait un péché pour les ahmadîs et c'est en ce sens que la stabilité procurée par le mariage est fortement encouragée. S'il est vrai que le divorce semble le privilège de l'homme, l'Ahmadiyya propose également des solutions aux femmes dans le but de régler certaines situations difficiles. Dans le cas où l'homme devient handicapé, la femme peut demander le divorce par l'intermédiaire d'un arbitre, et cette demande aura le même statut que le divorce qui serait demandé par l'homme. Mais de façon générale, les ahmadîs s'en réfèrent aux Évangiles, selon lesquelles le divorce est réservé aux cas d'adultère (sans doute Matthieu 5,27-32).

Les ahmadîs ne se marient qu'à l'intérieur de leur communauté. Il s'agit de protéger leur foi. En effet, ils pensent que si une fille ahmadîe se marie à quelqu'un qui ne professe pas les mêmes valeurs, elle s'éloignera irrémédiablement de l'Ahmadiyya et sera tenue à l'écart de ses proches en raison de préjugés religieux. Cela vaut a fortiori pour les jeunes hommes ahmadîs modernes à qui il est rappelé de résister à leurs désirs d'autonomie. On va jusqu'à

recommander à ces jeunes hommes qui se marieraient à l'extérieur de la communauté de faire entrer un autre jeune dans la communauté par mode de compensation.

En outre, même si la majorité des filles ahmadîes respectent leurs parents et honorent le choix qu'ils ont fait pour elle, ces derniers ne doivent toutefois pas s'entêter à refuser à leurs enfants ahmadîs, garçons ou filles, de se marier quand ceux-ci le souhaitent ardemment. On précise — mais on est ici dans le contexte d'un mariage arrangé par la famille tel qu'on le trouve en Inde — qu'il est souhaitable de voir le visage de la personne avec qui l'on désire se marier. S'il est impossible de le faire physiquement, on peut regarder sa photo, la prière devant nécessairement accompagner toute démarche en vue d'un mariage. On notera que la jeune femme doit nécessairement, hormis certaines exceptions, être accompagnée d'un tuteur, l'islam ne lui permettant pas d'abandonner sa maison pour se présenter devant une instance légale pour faire célébrer ce mariage.

Par ailleurs, la tradition de la dot étant répandue dans les milieux où cette communauté a pris naissance, l'Ahmadiyya conseille aux parents de la fille d'offrir quelque chose comme dot. Toutefois, les ahmadîs recommandent que cette dot soit versée en fonction des moyens dont dispose la famille de la fiancée. Étant donné les discussions engendrées par cette coutume, il est aussi recommandé de s'en remettre aux autorités locales<sup>13</sup>.

#### - *Le rite funéraire*

Les ahmadîs procèdent dans le cas des funérailles comme dans l'islam en général<sup>14</sup>. On remarquera cependant qu'en dépit de ces ressemblances, il semble bien interdit aux ahmadîs d'enterrer leur mort dans un cimetière musulman, de sorte que ceux-ci ont au Canada leur propre cimetière<sup>15</sup>.

---

<sup>13</sup> Sur ces sujets, on pourra se reporter aux sermons que l'on trouve sur le site Ahmadiyya de langue française, par exemple : <https://www.islam-ahmadiyya.org/sermons-et-discours-2016/578-mariage-et-principes-de-vie-pour-un-musulman.html>

<sup>14</sup> On se reportera surtout au point 6 du dossier sur « Les religions en milieu hospitalier. L'islam », <https://croir.ulaval.ca/wp-content/uploads/2019/04/Islam.pdf>

<sup>15</sup> Voir *Le Soleil*, « Cimetière musulman: la communauté ahmadiyya se réjouit ».

- *Rapports avec les autres musulmans*

Les ahmadîs sont convaincus que l’Ahmadiyya n’est pas une nouvelle religion, mais appartient à la grande famille de l’islam. Ils croient que ce mouvement fait simplement renaître les valeurs spirituelles et morales de l’islam. En effet, puisque Mîrzâ Ghulâm Ahmad a proclamé être le réformateur des derniers temps, dont la venue aurait été prophétisée par le prophète Mohammad, la Communauté Islamique Ahmadiyya dit toujours présenter le message bienveillant de l’islam, un islam qui prône la paix, la fraternité globale et la soumission à la volonté de Dieu.

Certes, à l’instar des autres musulmans, les ahmadîs adhèrent aux cinq piliers de l’islam, même si leurs croyances sont considérées comme hérétiques et déviantes par rapport à l’islam par beaucoup de théologiens du sunnisme. En fait, les musulmans traditionnels se réfèrent à cette secte en utilisant le terme de *qâdiyânî*, qui signifie littéralement « ceux du village de Qadian ». En effet, pour les musulmans, les revendications de Mîrzâ Ghulâm Ahmad transgressent les principes de base de la tradition islamique, pour qui Mohammad est le dernier des prophètes envoyé aux hommes pour leur rappeler une dernière fois le message de Dieu, et que c’est Jésus et personne d’autre qui doit revenir à la fin des temps. Pour l’islam traditionnel, professer que Mohammed vient sceller la prophétie (Coran 33, 40) ne signifie pas seulement qu’il est le plus parfait des prophètes, mais surtout que nul autre prophète ne peut lui succéder, de quelque façon que ce soit. L’islam opère en effet une distinction parmi les envoyés de Dieu entre les prophètes (*nabî*) qui annonce une nouvelle concernant l’avenir et les messagers (*rasûl*) qui sont envoyés à la communauté pour rappeler un message, l’avertir de son existence. Mohammad est ordinairement considéré comme l’ultime messenger, venu avertir une dernière fois sa communauté du message de Dieu (Coran 46, 9). Le fait que Mîrzâ Ghulâm Ahmad puisse revendiquer les titres de messie (*masîh*) et de guide attendu (*mahdî*) paraît alors inacceptable et fait en sorte qu’il est considéré comme un infidèle. Toute conversion à l’Ahmadiyya relèverait donc de l’infidélité à l’islam. Voilà pourquoi les ahmadîs ont commencé à avoir des ennuis avec les autres musulmans dès la fin du XIX<sup>e</sup> siècle.

Ajoutons que les musulmans nationalistes jugèrent également très tôt la position de l’Ahmadiyya favorable aux règles coloniales britanniques, puisque Mîrzâ Ghulâm Ahmad

prêchait l'obéissance à l'État. C'est une autre raison pour laquelle, surtout après la fondation du Pakistan (dès les années 1950), la doctrine de l'Ahmadiyya a suscité de vives polémiques et que d'importantes émeutes anti-ahmadîs ont éclaté. La situation n'aura guère évolué : les ahmadîs sont exclus de la *oumma* (la communauté musulmane). En 1973, l'Organisation Saoudienne de la Conférence Islamique les déclare non musulmans et leur interdit même le pèlerinage à La Mecque. Puis en 1974, la constitution du Pakistan déclara non musulmans tous ceux qui ne croient pas que Mohammed soit le dernier des prophètes, ce qui visait directement l'Ahmadiyya. Les ahmadîs subissent cette même situation dans les pays musulmans qui vont dans le sens de la théocratie et où ils sont accusés entre autres de blasphème<sup>16</sup>.

### **Organisation de la communauté Ahmadiyya**

L'organisation de la communauté Ahmadiyya est centralisée autour d'un responsable spirituel. Comme le maître spirituel de n'importe laquelle confrérie soufie, en 1889, Mîrzâ Ghulâm Ahmad réunit autour de lui un certain nombre de compagnons qui lui jurèrent allégeance (*bay'a*). À sa mort, en 1908, ses fidèles élisent un calife qui dirigea désormais la communauté depuis Qadian, mais sans faire l'unanimité parmi ses fidèles puisqu'une seconde communauté s'est formée à Lahore. La communauté est actuellement dirigée par un cinquième calife qui porte le nom de Mirza Masroor Ahmad et il réside au Royaume-Uni. La responsabilité de ce calife est avant tout d'ordre spirituel et consiste à expliquer et à répandre le message du fondateur. Elle n'implique pas l'exercice de pouvoirs politiques territorialisés. L'autorité du calife est confiée depuis 1922 à un Conseil consultatif (*Majlis-ash-Shura* ou *Consultative Council*), composé d'ambassadeurs qui représentent celui-ci à la tête de chaque pays et à qui le calife transmet à ses directives à l'occasion d'un rassemblement annuel. De ces ambassadeurs cette autorité est transmise à des missionnaires nommés à la tête de chaque mosquée. Seul le calife est détenteur de la parole autorisée, que les leaders ahmadîs (missionnaires, rédacteurs des blogs et des sites internet...) s'efforcent de transmettre fidèlement (les sujets, les lignes directrices, les arguments, les formules utilisées par le calife se retrouvent dans les discours des leaders

---

<sup>16</sup> Voir les articles de M.-F. Calle, F. Leone, Raza Shah.

implantés localement), ce qui ne veut pas dire nombre de leurs initiatives ne nécessitent pas l'aval de l'organe directeur.

Le mouvement Ahmadiyya dit compter plus de 16 000 mosquées, de 500 écoles et de 30 hôpitaux. Les ahmadîs auraient traduit le Coran en plus de 70 langues. Ils propagent les enseignements de leur fondateur ainsi que les messages de son calife à travers une chaîne de télévision par satellite (MTA) 24 heures sur 24, sur internet ([www.alislam.org](http://www.alislam.org) et [www.islam-ahmadiyya.org](http://www.islam-ahmadiyya.org)) et possèdent une maison d'édition (Islam International Publications). La communauté musulmane Ahmadiyya soutient également une organisation caritative indépendante nommée *Humanity First*. La communauté peut compter sur l'obligation qu'ont ses membres de verser un seizième de leurs revenus pour l'avancement de la mission.

Enfin, depuis la première réunion du 27 décembre 1891, la réunion annuelle (« Jalsa Salama ») est devenue l'un des points forts du calendrier de la communauté Ahmadiyya. Cette réunion a lieu à différents moments de l'année dans un nombre important de pays. La « Jalsa Salana » de la Grande-Bretagne attire nombre de participants et d'éminentes personnalités, parce que le calife y est présent en personne. En 2008, l'une des plus grandes Jalsa Salana de l'Afrique de l'Ouest fut organisée au Ghana. On dit qu'il y avait plus de 80 000 participants. En somme, l'Ahmadiyya est un mouvement missionnaire qui se réclame de l'islam même s'il n'est pas reconnu par les musulmans et qui est en pleine expansion dans plusieurs pays du monde, en particulier sur le continent africain.

### **Les ahmadîs dans l'espace public**

Contrairement à l'islam sunnite, qui peut avoir une tendance à la théocratie, l'Ahmadiyya prône la séparation de la mosquée et de l'État. Selon son enseignement, le caractère sacré de la religion ne doit pas être confondu avec les lois du gouvernement du pays où la communauté se trouve installée. Il est possible de pratiquer la vertu et en même temps d'être des citoyens loyaux. Ce n'est pas en s'opposant à l'autorité civile que l'on défend l'islam. Les notions de fidélité, de liberté, d'égalité, de respect et de paix sont primordiales dans l'Ahmadiyya, de sorte que la vision de l'islam qu'il véhicule est extrêmement pacifiste. L'Ahmadiyya encourage ses membres à participer à la vie sociale et les exhorte

à une loyauté indéfectible au pays de résidence. Les ahmadîs trouvent plus pertinent d'utiliser les recours juridiques du pays où ils se trouvent que de recourir la résistance armée ou à la désobéissance civile. Le port du voile pour la femme est selon eux un signe de modestie et non d'oppression. Ce n'est pas en maintenant les femmes dans l'ignorance qu'elles deviendront plus pieuses, soutient-on. Elles gagnent toujours, selon eux, à être davantage scolarisées. Les ahmadîs recommandent la liberté de culte au nom du célèbre verset selon lequel il n'y a pas de contrainte en religion (Coran 2, 256). C'est le même verset qui, selon eux, encourage la compréhension et le dialogue entre les religions. Vis-à-vis des groupes islamiques extrémistes, ils encouragent la discussion et la meilleure compréhension qui en résulte<sup>17</sup>.

### **La situation des ahmadîs au Pakistan**

C'est en 1947 que l'Inde fut officiellement divisée en deux dominions indépendants, l'Inde et le Pakistan (occidental et oriental), la constitution de 1973 transformant le Pakistan occidental en république islamique dont l'islam est la religion d'État. Cette transformation est à l'origine de la stigmatisation dont l'Ahmadiyya et les ahmadîs sont désormais victimes dans ce pays. En effet, un amendement à la constitution fut adopté en 1974 interdisant aux ahmadîs, de quelque origine soient-ils, de se déclarer musulmans. Ainsi depuis cette date, le formulaire de demande de passeport pakistanais oblige les ahmadîs à se déclarer non musulmans ou à renier leur fondateur, Mîrzâ Ghulâm Ahmad, ce qui les amène à toutes sortes de difficultés s'ils veulent sortir du pays, en particulier à devoir se résoudre à ne pouvoir faire le pèlerinage à La Mecque, puisque seuls les musulmans peuvent le faire. Comme si cela ne suffisait pas, il s'en est suivi en 1984 une ordonnance qui ajoutait au code pénal pakistanais les alinéas 298(b) et (c) interdisant aux mêmes ahmadîs de se livrer à des « activités anti-islamiques », de se déclarer musulmans, d'utiliser les salutations habituelles entre musulmans ou tout ce qui pourrait suggérer une identité musulmane, « de faire outrage de quelque manière aux convictions religieuses des musulmans ». Il leur est également interdit d'enterrer leurs morts dans des cimetières musulmans. En outre, depuis l'année 1991, date où la peine de mort a été autorisée dans ce

---

<sup>17</sup> On se reportera en particulier à *Ahmadiyya* (site officiel en langue française), « Introduction à la communauté islamique Ahmadiyya en islam ».

pays, cet alinéa 295(c) du code pénal est couramment invoqué dans la plupart des poursuites intentées contre les ahmadîs. Même si officiellement la constitution du Pakistan garantit la liberté de culte, à condition que « la loi, l'ordre public et la moralité » soient respectés, ces dispositions font en sorte que les activités religieuses de la communauté ahmadîe sont sérieusement menacées. Déjà en 1986, un nouvel amendement du code pénal pakistanais prescrit la peine capitale ou l'emprisonnement à perpétuité pour toute personne reconnue coupable de blasphème, en particulier de profaner le nom sacré du Prophète. En octobre 1990, la Federal Shariat Court du Pakistan a ordonné au gouvernement de décréter que la peine de mort soit la seule et unique sentence réservée à quiconque est reconnu coupable de blasphème, ce qui élimine la possibilité d'imposer une peine d'emprisonnement à perpétuité<sup>18</sup>.

### Principales références

Ahmad Ghûlam, *La philosophie des enseignements de l'islam*. Ed. Islam international, 1996.

Ahmadiyya (site officiel en langue française). « Biographie de Hadrat Mirza Ghulam Ahmad — Le Messie Promis et Imam Al-Mahdi ». Adresse électronique : <https://www.islam-ahmadiyya.org/biographies-ahmadiyya/45-mirza-ghulam-ahmad-biographie-messie-promis-imam-mahdi.html?start=1> (consulté le 19 sept. 2020).

Ahmadiyya (site officiel en langue française). « Introduction à la communauté islamique Ahmadiyya en islam ». Adresse électronique : <https://www.islam-ahmadiyya.org/introduction-ahmadiyya.html> (consulté le 19 sept. 2020).

Ahmadiyya Muslim Community (Official Website). « Ahmadiyya Muslim Community ». Adresse électronique : <https://www.alislam.org/ahmadiyya-muslim-community/> (consulté le 19 sept. 2020).

Akram, Sophia. « The Rise of a Moderate (and Persecuted) Islamic Caliphate », consulté le 28 sept. 2020 à l'adresse <https://www.ozy.com/around-the-world/the-rise-of-the-moderate-and-persecuted-islamic-caliphate/93547/>

Beyeler, Sarah, « Islam Provides for Women a Dignified and Honourable Position: Strategies of Ahmadi Muslims in Differentiating Processes in Switzerland », *Women's Studies: An inter-disciplinary journal*, 41, n° 6 (2012), p. 660-681. Adresse électronique: <https://doi.org/10.1080/00497878.2012.691406>

---

<sup>18</sup> On pourra se reporter aux articles de Marie-France Calle, de Raza Shah, ainsi qu'à la vidéo de France Inter. Également le document de Canada: Immigration and Refugee Board of Canada.

Brush, S. E., « Ahmadiyyat in Pakistan », *The Muslim World*, 45, n° 2 (1955), p. 145-171. Consulté le 19 sept. 2020 à l'Université Laval à l'adresse: <https://onlinelibrary-wiley-com.acces.bibl.ulaval.ca/loi/14781913>

Calle, Marie-France, « Les ahmadîs, communauté musulmane persécutée », *Le Figaro*, 19 janvier 2011. Adresse électronique : <https://www.lefigaro.fr/international/2011/01/19/01003-20110119ARTFIG00705-les-ahmadiscommunaute-musulmane-persecutee.php> (consulté le 20 sept. 2020).

Canada: Immigration and Refugee Board of Canada, « Le point sur la situation des ahmadîs de octobre 1993 à juin 1996 », mise à jour d'un document du 1<sup>er</sup> nov. 1966. Adresse électronique : <https://www.refworld.org/docid/3ae6a83cc.html> (consulté le 19 sept. 2020).

France Inter, « Les damnés du Pakistan », dimanche 26 mai 2019 par Philippe Bardonnaud, Vanessa Descouraux, Géraldine Hallo. Adresse électronique : <https://www.franceinter.fr/emissions/interception/interception-26-mai-2019>

Friedmann, Y. art. « Ahmadiyya », dans *Encyclopedia of Religion*, edited by Lindsay Jones, 2nd ed., vol. 1, Macmillan Reference USA, 2005, p. 200-201. consulté à l'Université Laval le 24 sept. 2020 sur *Gale eBooks*, [https://link-gale-com.acces.bibl.ulaval.ca/apps/doc/CX3424500083/GVRL?u=crepuq\\_ulaval&sid=GVRL&xid=552b2a73](https://link-gale-com.acces.bibl.ulaval.ca/apps/doc/CX3424500083/GVRL?u=crepuq_ulaval&sid=GVRL&xid=552b2a73)

–, « Ahmadiyya », dans *The Encyclopaedia of Islam Three* (M. Gaborieau, G. Kramer, et al., ed.), Leiden and Boston, Brill, 2007, p. 80-86. [Un article qui affirme s'appuyer sur la recherche faite dans *Prophecy Continuous. Aspects of Ahmadi religious thought and its medieval background*, Berkeley, Los Angeles and London, 1989; 2<sup>e</sup> éd. 2003.].

Hadhrat [Haḍrat] Mirza Ghulam Ahmad of Qadian, *La philosophie des enseignements de l'islam*, Islam International Publications Ltd., 1996 [1966].

Hazrat [Haḍrat] Mirza Ghulam Ahmad of Qadian, *Jesus in India. Jesus' escape from death on the cross and journey to India*, London, The London Mosque, 1978.

Hanson, John H., « Jihad and Ahmadiyya Muslim Community: Nonviolent Efforts to Promote Islam in the Contemporary World », *Nova Religio: The Journal of Alternative and Emergent Religions*, 11, n° 2 (2007), p. 77-93.

Leone, Fabien, « Les ahmadîs, musulmans malgré les autres », *Le monde des religions*, 101, 2015. Adresse électronique : [http://www.lemondedesreligions.fr/actualite/les-ahmadis-musulmans-malgre-les-autres-05-02-2015-4492\\_118.php](http://www.lemondedesreligions.fr/actualite/les-ahmadis-musulmans-malgre-les-autres-05-02-2015-4492_118.php) [compte rendu du livre de Arif Asif, *Ahmadiyya : un islam interdit*, Paris, L'Harmattan, 2014].

*Melton's Encyclopedia of American Religions*, « Ahmadiyya Anjuman Ishaat Islam, Lahore, Inc. », « Ahmadiyya Movement in Islam », p. 950.

Raza Shah, « La persécution des musulmans ahmadîs au Pakistan », *Le Soleil*, 16 décembre 2016.

Sèze, Romain, « L’Ahmadiyya en France. Une minorité musulmane en quête de reconnaissance », *Archives des sciences sociales des religions*, vol. 171 (2015), n° 3, p. 247-263.

Smith, Wilfred Cantwell, art. « Ahmadiya », dans *Encyclopédie de l’islam*. Nouvelle édition, tome I, A-B, Paris, Maisonneuve, 1960, p. 310-312.

*Soleil (Le)*, « Cimetière musulman: la communauté ahmadiyya se réjouit », article publié le 05 août 2017 à 22 h 17, accessible à l’adresse suivante : <https://www.lesoleil.com/actualite/cimetiere-musulman-la-communaute-ahmadiyya-se-rejouit-1daa1dc821bf6512aafa251a700e0901>